

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2019/43 DU 22 NOVEMBRE 2019

Portant sur une demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour l'acquisition de matériel informatique pour la mairie.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 08
- Représentés : 0
- Votants : 08
- Exprimés : 08
- Pour : 08
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tarde s'est réuni le 22 Novembre 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 14/11/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : LAMY Roland

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel informatique de la mairie est devenu obsolète et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement par l'acquisition d'un micro-ordinateur et d'un ordinateur portable. Le coût prévisionnel de cet investissement qui s'élève à 2257,00 € HT soit 2708,40 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût HT : 2257,00 €

DETR (50%): 1128,50€

Autofinancement commune : 1128,50 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- vote le projet de renouvellement du matériel informatique de la mairie pour un montant de 2257,00 € HT soit 2708,40 € TTC ;
- adopte le plan de financement énoncé ci-dessus
- autorise Madame le Maire à effectuer la demande de DETR et à signer le devis correspondant.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :

Et Affichage du :